

REGLEMENT DU JEU CONCOURS DE NOËL 2025 DE LA LNH

La participation au jeu concours visé dans le cadre du présent règlement est volontaire. Elle implique le traitement de données personnelles des participants et participantes auxdits jeux (ci-après les « Participant.e.s ») ainsi que décrit aux conditions d'utilisation des données personnelles et l'engagement de chaque participant.e de se conformer aux règles spécifiques de ce jeu et à leurs conditions générales. L'ensemble constitue le règlement complet du Jeu Concours de Noël 2025 de la LNH (le « Règlement »).

ARTICLE 1. ORGANISATION DU JEU

A- ORGANISATRICE

La LIGUE NATIONALE DE HANDBALL, association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est sis 21, rue René Goscinny – 75013 PARIS (ci-après « l'Organisatrice ») organise sur ses réseaux sociaux Instagram, X et Facebook, en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires, un jeu concours en ligne gratuit et sans obligation d'achat, du 1^{er} décembre 2025 à 00h00 CET au 24 décembre 2025 au 00h00 CET (ci-après les « Jeux du Calendrier de l'avant LNH » ou « les Jeux »).

Le Jeu est hébergé par le site internet dédié https://app.fastory.io/dashboard/o/_ixPNU8q/w/XXHMxKCu/home (ci-après, le « Site »).

B- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique âgé.e.s de 15 ans et plus résidant en France métropolitaine qui valident manuellement et personnellement leur participation (ci-après les « Participant.e.s »), à l'exclusion des membres du personnel de la LNH ainsi que de toute personne ayant participé à l'élaboration des Jeux.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des dispositions du présent Règlement. À cet égard, l'Organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires.

La participation au Jeu implique l'entière acceptation du présent Règlement.

Toute fraude ou tentative de fraude constatée ou rapportée à la LNH ou ses partenaires, entraînera la disqualification immédiate du ou de la Participant.e.

Le Jeu se déroulera exclusivement en ligne sur une plateforme dédiée, accessible via [https://fanzone.me/lnh?fbclid=PAZXh0bgNhZW0CMTEAAabvqZSrZ0YbCp9YVK5c3rx8mVAtmSVnoeLeL5nArc1G4HhyZtPS_MJ1wWk_aem_eO-rmgTbvRYwDPLEX6Uk_A].

Pour participer, les Participant.e.s doivent se rendre sur le Site et jouer au jeu interactif proposé.

ARTICLE 2. DUREE DU JEU

Le Jeu concours sera organisé à partir du 1^{er} décembre 2025 à 09H00 CET et jusqu'au 24 décembre 2025 à 20h00 CET.

ARTICLE 3. DESIGNATION DES GAGNANTS

Le mode de désignation des gagnants du Jeu (ci-après, les « Gagnant.e.s ») est un tirage au sort effectué à la fin du Jeu parmi les Participant.e.s ayant rempli les conditions de participation nécessaires.

Chaque Gagnant.e sera informé par la LNH dans un délai d'un (1) mois à compter de la fin du Jeu.

Les Gagnant.e.s tirés au sort seront contacté.e.s par les équipes de la LNH soit par courriel soit par téléphone si le numéro a été renseigné dans le formulaire de participation.

ARTICLE 4. DOTATIONS

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- Un (1) Iphone 17 256go et un (1) abonnement d'un (1) an à HandballTV : valeur commerciale indicative de 1 004€ TTC.
- Une (1) nuit d'hôtel au sein d'un hôtel du groupe The Originals Hotel pour 2 personnes (avec petit déjeuner) : valeur commerciale maximum de 500€ TTC.
- Un (1) outil perceuse Bosch : valeur commerciale indicative de 250€ TTC.
- Cinq (5) lots de 2 places Futuroscope non datée valable jusqu'au 1^{er} septembre 2026 : valeur commerciale d'un (1) lot indicative de 112€ TTC.
- Un (1) pack Liqui Moly StarLigue (veste + polo) : valeur commerciale unitaire indicative de 125€ TTC.
- Un (1) kit ProLigue LNH Mizuno Rose (maillot, short et chaussettes) : valeur commerciale indicative de 40€ TTC.
- Un (1) ballon Select Ultimate LNH taille 3 : valeur commerciale indicative de 100€ TTC.

- Cinq (5) lots d'un (1) mini-ballon Select LNH : valeur commerciale unitaire indicative de 18€ TTC.
- Cinq (5) lots d'un (1) pot de colle de 250mL : valeur commerciale unitaire indicative de 25€ TTC.
- Une (1) dotation La Poste x Tetris (1 set de goodies, 2 plaquettes de timbres collectors, 1 t-shirt, 1 sweat) : valeur commerciale indicative de 100€ TTC.

Une fois informé à la suite du tirage au sort, les Gagnant.e.s devront confirmer à la LNH l'acceptation de leur dotation dans le délai indiqué dans le message. La dotation leur sera adressée dans un délai maximal de huit (8) semaines à compter de la notification de la LNH du tirage au sort, sauf délai spécifique à la dotation, qui serait indiqué aux Gagnant.e.s individuellement.

La dotation ne peut en aucun cas être échangée contre sa valeur en argent ou contre tout autre lot.

ARTICLE 5. RESPONSABILITES

La responsabilité de la LNH, de ses partenaires ou prestataires participant à l'organisation du Jeu concours est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement remportées.

S'agissant des participations par internet, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation par chaque Participant.e des caractéristiques et des limites d'internet, des réseaux de communication et des équipements (ordinateur, tablette, smartphone, etc.) utilisés pour participer, notamment s'agissant des performances techniques, des temps de transfert d'information, des connexions aux réseaux internet, aux réseaux de téléphonie fixe ou mobile, de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels, des risques de contamination par des virus ou des risques d'intrusion sur les systèmes.

En conséquence la LNH, ses partenaires ou prestataires participant à l'organisation du Jeu ne peuvent être tenus responsables des défaillances techniques empêchant une participation, la remise d'une dotation ou d'un dommage quelconque causés à un.e Participant.e, à ses équipements ou aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La LNH, ses partenaires ou prestataires ne sauraient être tenus responsables dans le cas où un.e Participant.e ou un.e Gagnant.e ne pouvait être joint pour une raison indépendante de sa volonté.

S'agissant de l'envoi des dotations aux Gagnant.e.s, la LNH décline toute responsabilité en cas de problèmes liés à l'envoi des lots aux Gagnant.e.s. Cette limitation de responsabilité s'applique notamment, mais sans s'y limiter, aux retards de livraison, pertes, dommages ou erreurs d'acheminement des lots. Les Gagnant.e.s acceptent que la responsabilité de la LNH se limite à la mise à disposition des lots, et que tout problème survenant après l'expédition relève de la responsabilité du transporteur ou du service postal utilisé. La LNH se réserve le droit, à sa seule discrétion, de remplacer un lot perdu ou endommagé par un lot de valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée au-delà.

ARTICLE 6. DONNEES PERSONNELLES

Des données personnelles (nom, prénom, adresse postale des Gagnant.e.s, adresse électronique, numéro de téléphone et club favori) sont collectées dans le cadre du Jeu par la LNH, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) Personnelles n°2016/679 et à la Loi informatique et libertés n°78-17.

Ces données sont obligatoires pour valider votre participation aux Jeux. Les données facultatives sont indiquées comme telles dans le formulaire dédié.

Ces données personnelles sont collectées sur la base de votre consentement, exprimé par la participation au Jeu susvisé.

Ces données feront l'objet d'un traitement informatique, par la LNH, responsable du traitement. Ce traitement a pour finalités :

- à recueillir et traiter votre participation au Jeu notamment afin de pouvoir réaliser le tirage au sort des Gagnant.e.s ;
- notifier les gagnants et expédier les lots.

Sous réserve de votre consentement explicite, exprimé dans le formulaire de chaque Jeu, la LNH pourra utiliser vos données personnelles pour vous envoyer des informations et des offres commerciales par voie postale, électronique et/ou téléphonique. Vous disposez du droit de retirer votre consentement à des fins de prospection commerciale par la LNH ou par ses partenaires ou prestataire à tout moment en contactant le DPO de la LNH à l'adresse cnil@lnh.fr

Ces données sont destinées au pôle partenariats et revenus de la LNH et seront conservées pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de fin des Jeux. Vos données personnelles seront transmises à des sous-traitants notamment s'agissant de l'hébergement et de la fourniture de solutions logicielle, afin de garantir l'exécution du service.

Conformément à la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, vous bénéficiez, concernant vos données personnelles, d'un droit d'accès, du droit de rectification ou d'effacement, de modification de vos données en cas d'informations

incorrectes, du droit d'opposition, du droit à limitation du traitement ainsi que du droit à la portabilité de vos données. Ces droits peuvent être exercés directement par courrier adressé à la LNH – 21, René Goscinny – 75013 Paris ou par courrier électronique à l'adresse CNIL@lnh.fr. Vous disposez également du droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07, de toute réclamation se rapportant à la manière dont la LNH collecte et traite vos données.

ARTICLE 7. MODIFICATIONS DU REGLEMENT

La LNH se réserve la faculté d'annuler, d'écourter, de proroger, de modifier ou de reporter tout Jeu concours à tout moment et sans préavis si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Par ailleurs, la LNH, ses partenaires ou prestataires ne peuvent être tenus pour responsables si, pour des raisons de force majeure ainsi que définie par la loi et la jurisprudence en vigueur, le Jeu Concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Aucune contre-valeur des dotations mises en jeu ne sera alors offerte en compensation.

ARTICLE 8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les Participant.e.s sont informé.e.s et déclarent accepter que la Participation aux Jeux ne leur confère aucun droit sur les éléments protégés par des droits de propriété intellectuelle diffusés ou mis à disposition par la LNH ou ses partenaires dans le cadre des Jeux, notamment éléments graphiques, logos, textes, slogans, photographies, vidéo, marques ou dessins et modèles, qui demeurent la propriété exclusive de la LNH ou de ses partenaires.

ARTICLE 9. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions étaient déclarées nulles et/ou non applicables, les autres stipulations resteraient en vigueur et applicables.

Les présentes conditions sont soumises à la législation française. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera porté devant les tribunaux compétents désignés par le Code de Procédure Civile.

Toute contestation dans le cadre du Jeu devra être faite par lettre recommandée avec avis de réception en précisant à quel Jeu elle se rapporte, au plus tard un mois après la date de fin du Jeu indiqué dans les modalités particulières s'y rapportant, à l'adresse suivante : LNH, 21 rue René Goscinny, 75013, Paris